

INSTITUT-CANADIEN.

BUREAU DU COMITÉ NOMMÉ PAR L'INSTITUT POUR ORGANISER LES MOYENS D'ÉLEVER DES MONUMENTS
AUX VICTIMES DE 1837 ET 1838.

Bureaux de Correspondance. } R. TRUDEAU, Ecr., 111, Rue St. Paul.
} J. A. GRAVEL, Ecr., de la maison Fabre et Gravel, Rue St. Vincent.

Montréal, 20 Juin, 1853.

MONSIEUR,

Les journaux ont dû vous transmettre un rapport des procédés de l'Institut-Canadien, qui a nommé un Comité pour organiser les moyens d'élever des pierres tumulaires ou monuments à la mémoire de ceux qui ont été exécutés à la suite de l'insurrection de 1837 et 38, et des autres patriotes qui sont morts dans les rangs des insurgés.

Il fut un temps où il était permis de différer d'opinion sur la conduite qu'il était expédient de suivre, dans l'effervescence créée par l'attitude du gouvernement du Canada, à cette époque. Depuis, les esprits se sont calmés, les haines nationales ont perdu de leur intensité, et chacun a pu jeter en arrière un regard sans passion, pour juger les choses de ce temps.

Personne aujourd'hui n'est appelé à discuter ce qu'il était plus prudent ou patriotique de faire, dans un moment où il fallait mettre en péril la liberté ou l'existence des familles: mais il est une chose sur laquelle tout le monde s'accorde:

C'est que ceux qui ont péri sur l'échafaud ou dans les engagements, étaient des cœurs dévoués à leur pays et à leurs compatriotes;

C'est que ces nobles cœurs n'avaient pour mobile que le bien de leurs concitoyens;

C'est que ces grands et généreux enfants du Canada, ont été victimes de leur dévouement.

Alors il ne doit plus y avoir qu'une pensée, qu'un désir, qu'un cœur, parmi tous les Canadiens, pour témoigner dignement ce que nous ressentons de respect et de vénération pour la mémoire de ces nobles caractères.

Le comité comprend qu'il doit compte à la postérité de la manière dont il aura rempli la mission dont il est investi. Le comité croit donc de son devoir de faire entendre la voix de la gratitude et de l'honneur dans les parties les plus reculées du pays, afin qu'il ne soit pas un Canadien qui ne puisse contribuer à cette œuvre de cœur.

Quelque soit, monsieur, l'étendue de l'influence que vous pourrez exercer autour de vous, quelque soit la modicité des contributions que puisse fournir votre localité, nous vous prions, au nom de ceux qui ont versé leur sang pour leur pays et leurs compatriotes, de faire tout ce qui est en votre pouvoir, pour mettre le comité en mesure de faire quelque chose qui soit digne des Canadiens.

Si le comité reçoit le concours qu'il a droit d'attendre, l'intention de ses membres est d'ériger un monument à Montréal, à la mémoire de ceux qui ont été exécutés; un second à St. Denis, à la mémoire de C. Ovide Perrault et de ceux qui sont morts dans les engagements qui ont eu lieu sur la rive Sud du St. Laurent, à St. Denis, St. Charles et Lacolle; et un troisième à St. Eustache, à la mémoire du Dr. Chénier et de ses malheureux compagnons d'armes.

S'il existe chez vous quelque association littéraire ou nationale, veuillez leur communiquer cette circulaire et engager tous ceux que vous connaissez à se joindre aux membres du comité, pour payer ce tribut national.

S'il n'existe aucune organisation nationale ou littéraire, adressez-vous à vos compatriotes, dans les réunions publiques où l'exercice de la religion ou de leurs droits municipaux et politiques les rassemble. Que ceux qui ne peuvent donner beaucoup, donnent peu. Personne ne doit rougir de déposer son obole pour un objet aussi sacré.

Aussi le comité attendra avec espoir et impatience, ce qui lui parviendra de vous et de votre localité.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

E. R. FABRE, *Président.*

C. H. LAMONTAGNE, } *Secrétaires.*
J. E. FERTÉ, }

Les membres du Comité vont incessamment faire circuler des listes de souscription dans les différents quartiers de la Cité.